## Délibération du Conseil Municipal Séance du jeudi 06 février 2020 A 19 h 15 en mairie d'Enquin lez Guinegatte

Membres en exercice :

23

L'an deux mille vingt et le six février à 19 heures 15 les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie d'Enquin lez Guinegatte sous la Présidence d'Hervé DUPONT, Maire de la commune, suite à la convocation du 30 janvier 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: 19

Votants: 21 dont 2 procuration

<u>Présents</u>: Hervé DUPONT, Manuelle CLERBOUT, Pierre LALOY, Martine NOEL BULOT, Fabien BUIRE, Valérie MOLIN, Laurent BRODEL, Alain DENIS, Thierry DEQUIEDT, Virginie FLAHAUT, Isabelle GARCIA, Christian HANNOTEL, Hubert LENGAGNE, Isabelle MAES, Monique MASSET, Nathanaël MASSON, Frédéric PICQUET, Claude ROCHE, Isabelle TITRENT

Représentés: Iannick HENNEUSE par Hervé DUPONT, Sandra SAVARY par Valérie MOLIN

Excuse: Bernard DEBOMY Absent: Guy BINET

Secrétaire de séance :

Fabien BUIRE

## DE\_2020\_002 - Objet : Parc éolien du Moulinet

Le Président expose à l'assemblée la demande d'exploitation d'un parc éolien de 8 machines d'une hauteur d'environ 150 m déposée par la SAS PARC EOLIEN DU MOULINET sur les communes de LIGNY LES AIRE et WESTREHEM.

Le conseil municipal dispose d'une délai de 15 jours après la clôture du registre d'enquête publique pour donner son avis conformément à l'article 9 de l'arrêté portant ouverture d'une enquête publique environnementale.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à 19 voix et 2 abstentions émet un avis défavorable à ce projet qui, de par le nombre de machines et leur emplacement dans le prolongement du Parc éolien de la Carnoye, vient augmenter la saturation du paysage.

Hervé DUPONT

Le Maire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire du fait de sa publication et transmission en Préfecture.

> RF PREFECTURE D'ARRAS

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/02/2020 062-200063006-20200206-DE\_2020\_002-DE